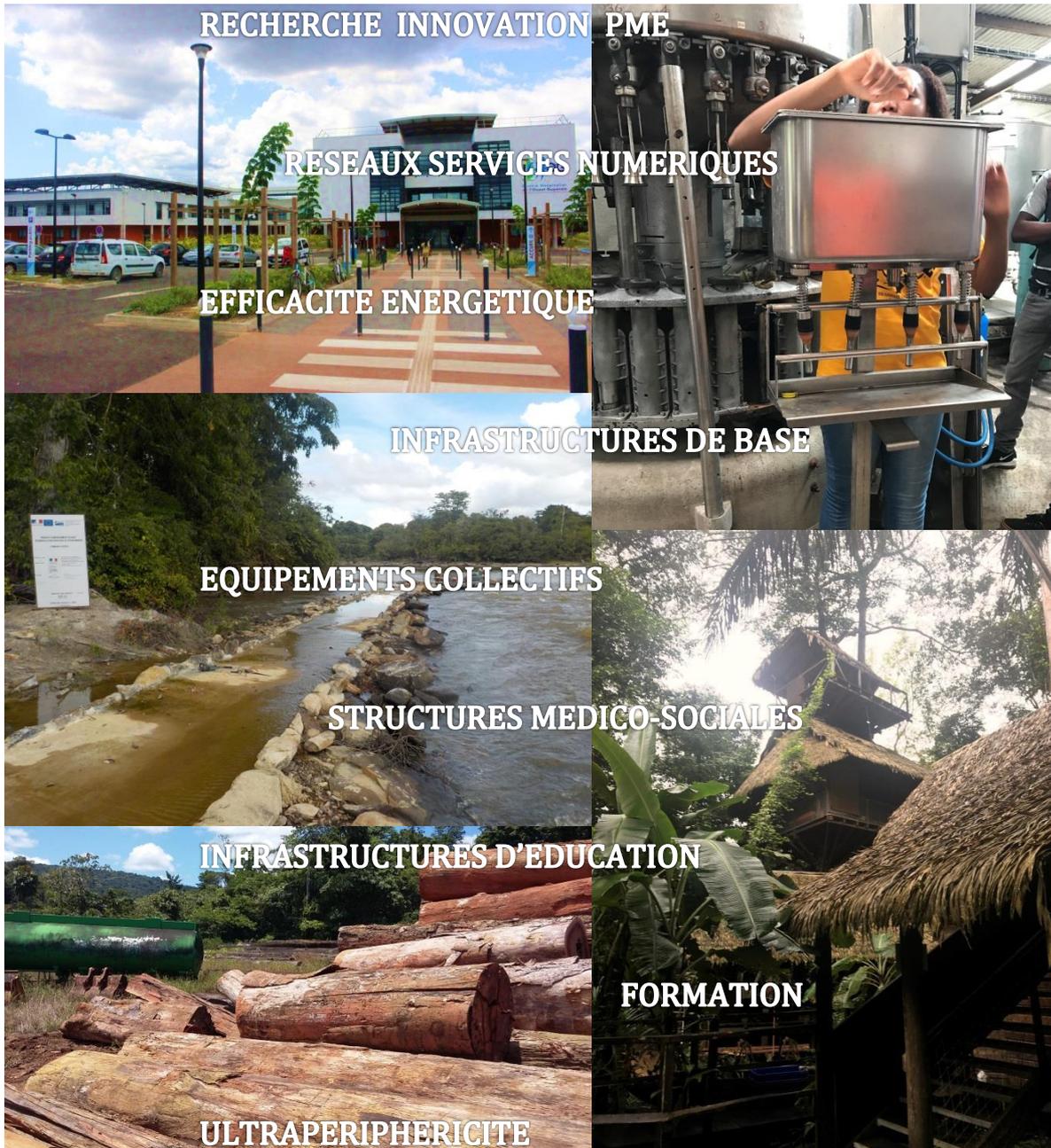


ANNEXE 1 : Résumé Citoyen



ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

1. LE PROGRAMME FEDER-FSE.....	P3
2. POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?.....	P5
3. LES TEMPS FORTS DE 2020 ET RAPPELS DU CONTEXTE	P5
4. EXEMPLES DE PROJETS FINANCES	P9

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

1. LE PROGRAMME FEDER-FSE

Le programme FEDER-FSE a été adopté le 18 décembre 2014.

Un programme axé sur l'économie durable, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale

Le programme FEDER-FSE 2014-2020 est structuré en 10 axes dont 2 pour l'assistance technique. Les axes déterminent la stratégie adoptée et sont déclinés en objectifs spécifiques (OS) qui caractérisent les priorités d'investissement de la Collectivité Territoriale de Guyane. Ces investissements participent au développement économique et à une meilleure intégration sociale en Guyane.

Le programme soutient un large champ d'interventions liées à l'innovation, au développement économique des entreprises, aux services numériques, à la maîtrise de l'énergie et à la préservation de l'environnement, aux aménagements urbains et à la protection de la biodiversité, aux structures médico-sociales, aux infrastructures d'éducation et de formation, à l'insertion professionnelle et à la compensation des surcoûts de transport.

L'enveloppe financière n'est pas répartie de manière égale, ainsi les axes 1 « Développement des entreprises » et 4 « Aménagement urbain et de protection de la biodiversité » sont les mieux dotés. Il est à noter que le FSE ne représente que 13,1% de la maquette totale du programme opérationnel FEDER/FSE.

Rappel des axes et de leurs OS

Axe 1 : Recherche et soutien aux entreprises (OS1, OS2, OS3)

Axe 2 : Numérique (OS4, OS5)

Axe 3 : Efficacité énergétique (OS6, OS7)

Axe 4 : Infrastructures (OS8, OS9, OS10, OS11)

Axe 5 : Accueil dans les structures médico-sociales (OS12)

Axe 6 : Education (, OS13)

Axe 7 : FSE (OS14)

Axe 8 : Désenclavement (OS15, OS16, OS17)

Axe 9 : Assistance technique FEDER (OS18)

Axe 10 : Assistance technique FSE (OS19)

Figure 1 - Liste des axes et objectifs spécifiques

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Le Programme opérationnel (PO) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) couplé au Fonds Social Européen (FSE) pour la Guyane est doté de **391,2 millions d'euros de crédits européens** pour la période 2014-2020.

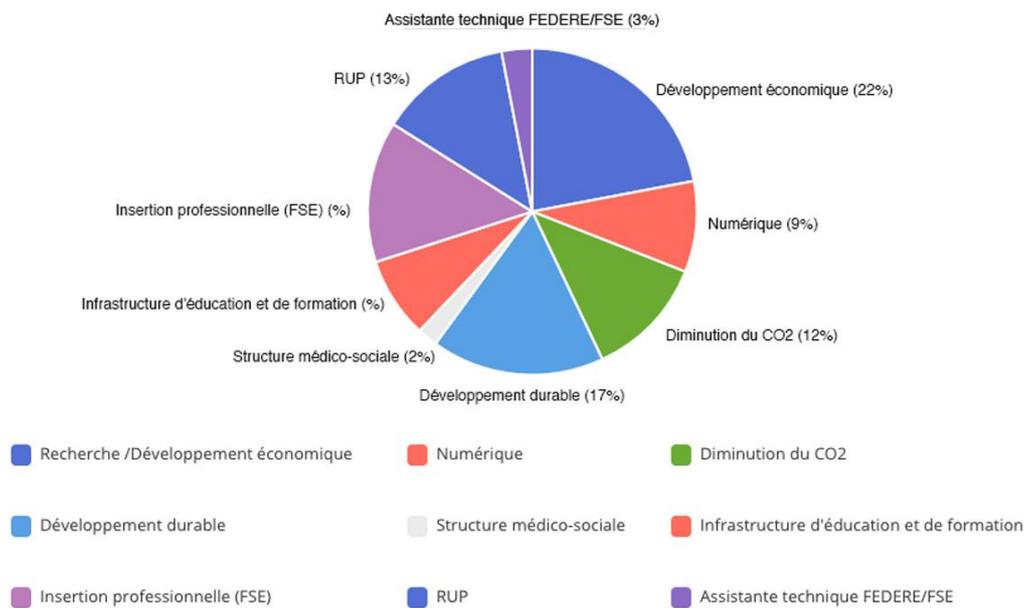


Figure 2 - Répartition des financements FEDER-FSE par axe (%)

Un programme géré par la CTG en lien avec les partenaires du FEDER-FSE

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est l'Autorité de Gestion (AG) du FEDER-FSE 2014-2020. C'est la mission confiée à son Pôle Affaires Européennes (PAE). Les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) travaillent avec des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du programme. Le PAE assure également la communication sur le programme.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

2. POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

En Europe, toute autorité de gestion doit élaborer chaque année un rapport annuel de mise en œuvre du programme et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendus accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années de 2014 à 2020, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

3. LES TEMPS FORTS DE 2020 ET RAPPELS DU CONTEXTE

La France a été touchée par l'épidémie de coronavirus (COVID-19) depuis le début de l'année 2020. Le Président de la République a pris la décision de confiner tout le territoire français dès le 17 mars 2020 afin de limiter la propagation du virus. Ce confinement total s'est traduit par l'interdiction des déplacements, par la fermeture des établissements d'enseignement, des commerces, des entreprises, des administrations et donc l'arrêt de l'activité économique. A partir du 11 mai 2020, un déconfinement a été mis en place en plusieurs phases notamment en matière de déplacement, d'ouverture des entreprises et des établissements d'enseignement et des espaces publics.

Cette crise sanitaire liée à la COVID-19 qui sévit actuellement au niveau mondial a des répercussions sur tous les pans économiques dans le Monde, en Europe, en France et dans toutes les régions, y compris en Guyane.

Pour la Guyane, dès le mois de juin 2020 a été observée une accélération de la propagation de la COVID-19, obligeant les autorités locales à prendre des mesures très restrictives pour essayer de limiter la circulation du virus : diminution très forte du trafic aérien, restrictions de circulation routière avec mise en place d'un couvre-feu, fermeture des commerces dès 17h00 et le week-end, fermeture des lieux publics avec interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes, quartiers et communes confinés. La fin de l'état d'urgence sanitaire a été fixée par le gouvernement au 30 octobre 2020 pour la Guyane.

Et c'est dans ce contexte très particulier de crise sanitaire que l'AG a continué ses activités pour permettre aux bénéficiaires d'être payés et de faire avancer le taux de programmation.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES PAIEMENTS

Au 31 décembre 2020, la programmation s'élève à **592 979 114,71 € en coût total**, soit 93 % de la maquette totale. **333 dossiers** ont été programmés, entre 2014 et 2020.

De plus, **104 707 280 € de FEDER-FSE** ont été payés aux bénéficiaires depuis le début de la programmation. Le montant payé sur l'année 2020 s'élève à **37 307 253,20 €**.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a respecté le profil de consommation de ses crédits puisqu'elle a dépassé largement, à la fin de l'exercice 2020, le seuil de dégagement d'office imposé. Au regard du volume important de crédits à certifier, une stratégie de priorisation a été déployée dès le premier trimestre 2020 : les agents du Pôle Affaires Européennes ont privilégié le traitement des demandes de paiement afin de garantir le remboursement des bénéficiaires.

AXE	Payé UE (€)
1. Recherche, Innovation, Économie	23 605 779
2. Haut débit, Numérique	2 215 885
3. Énergétique, TCSP	794 227
4. Déchets, Assainissement, Biodiversité, FRAFU	18 974 450
5. Inclusion sociale	1 529 280
6. Éducation	12 382 482
7. FSE	14 616 737
8. Désenclavement, Fret, Coûts portuaires	21 125 530
9. Assistance Technique pour la mise en œuvre du FEDER	8 666 206
10. Assistance Technique pour la mise en œuvre du FSE	796 705
TOTAL	104 707 280

Figure 3 - Montants payés par axe prioritaire

L'implémentation du Programme, fondée sur un partenariat technique et stratégique animé par le Pôle Affaires Européennes, est désormais optimisée afin de respecter les principales échéances réglementaires.

En 2020, ce travail collaboratif a entre autres donné lieu à :

- **La modification du PO FEDER-FSE pour une meilleure réponse à la crise sanitaire**, après l'adoption des règlements européens CRII¹ et CRII Plus². Ces derniers ont permis à l'AG

¹ Règlement (UE) 460/2020, dit « CRII » pour *Coronavirus Response Investment Initiative* ou initiative d'investissement en réaction au coronavirus, décrivant les mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les domaines de la santé et de l'économie en réaction à la crise sanitaire (adopté le 30 mars 2020)

² Règlement (UE) 558/2020, dit CRII Plus, visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des fonds européens, en réaction à la propagation du coronavirus (adopté le 23 avril 2020).

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

d'adapter les conditions de mise en œuvre opérationnelle des projets, ainsi que d'éligibilité des actions et dépenses.

Cette modification du Programme a abouti à la création de deux objectifs spécifiques supplémentaires, au sein de l'axe 7, dédié à l'insertion professionnelle (FSE), accompagner l'adaptation aux changements induits par la COVID-19 et pour optimiser les différents services de soins sur le territoire.

Elle a également facilité le transfert d'une partie des enveloppes disponibles des axes moins sollicités vers les axes en besoin de financement, tels que ceux dédiés à la compétitivité ou à l'inclusion sociale.

- **Des aides spécifiques aux entreprises et services de santé**, dans le cadre de l'appel à projet « Flash COVID-19 » (2,3M€ pour 12 projets retenus) et grâce à la mise en place du Prêt Rebond (3,8M€ pour 200 entreprises, cofinancé par du FEDER).
- **Une organisation interne adaptée au contexte**, avec une dématérialisation accrue des démarches administratives et des échanges. Les actes juridiques liés au subventionnement des projets peuvent désormais être signés électroniquement.
- **L'organisation d'onze comités régionaux de programmation des aides et d'un comité régional de suivi des fonds européens**, auxquels l'ensemble des partenaires ont pu assister *via* visioconférence.

Cette organisation adaptée et ces outils de pilotage ont permis de maintenir un niveau de performance annuelle intéressant.

333 dossiers sont programmés au 31 décembre 2020 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1 (134), 4 (54) et 8 (91).

Les porteurs privés représentent 80% des bénéficiaires, les 20% restant relevant de porteurs publics. Le volume moyen des dossiers est de 1,78 millions d'euros en coût total et de 807 565 € FEDER-FSE, avec de fortes disparités selon les axes.

BILAN ET PERSPECTIVES

Une gestion de crise synonyme de productivité

L'année 2020 a été globalement positive car l'autorité de gestion a continué l'instruction des demandes de subvention et de paiements, malgré les restrictions liées à la crise sanitaire et notamment durant la période de confinement strict (mars à avril 2020).

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Le Pôle Affaires Européennes a su maintenir un niveau de productivité exemplaire, ce que démontre le bond de 60% dans le total des paiements effectués aux bénéficiaires, entre 2019 et 2020³.

Bien que les demandes de paiements aient été privilégiées, lors du premier semestre, l'instruction des demandes de subvention n'a pas été ralentie pour autant. La seconde partie de l'année a vu le nombre de dossiers, issus principalement d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets, augmenter significativement.

Le défi de la fin de la période de programmation

Bien que la mise en œuvre de projets reste possible jusqu'à 2023 dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020, les services du Pôle Affaires Européennes optimisent déjà la clôture de la programmation actuelle. Les efforts de traitement des demandes de paiement se poursuivent donc, sans que la programmation de projets sur les reliquats budgétaires ne soient sacrifiée pour autant.

Ainsi, pour les axes pour lesquels les demandes spontanées de subvention – dites « au fil de l'eau » – sont majoritaires, les services se réunissent régulièrement afin de prioriser leur traitement. Il s'agit d'adapter au mieux l'instruction des projets concernés, en fonction de leur date prévisionnelle de fin d'exécution.

Pour les axes fondés sur des appels à projet ou à manifestation d'intérêts, des réunions de portefeuille sont systématiquement organisées afin de consolider le suivi des opérations et de fluidifier et d'optimiser leur mise en œuvre administrative et financière.

³ Au 31 décembre 2019, le montant total des paiements était de 65 094 679 €. Il est de 104 707 280 à fin décembre 2020.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

4. EXEMPLES DE PROJETS FINANCES



Anib@rosa 2

Mise au point de techniques de marquage génétique et de bouturage horticole pour une production industrielle de bois de rose



Le Centre International en Recherche agronomique pour le Développement (CIRAD) des Antilles-Guyane est un organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable de régions tropicales et méditerranéennes. Cette entité travaille autour de grandes thématiques telles que la sécurité alimentaire, le changement climatique, la gestion des ressources naturelle, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté.

Le bois de rose (*aniba rosaeodora*) est intimement lié à l'histoire de la Guyane et a occupé une place importante dans son économie. Cette huile essentielle est toujours recherchée comme composante de parfums de luxe, de produits cosmétiques et par le secteur de l'aromathérapie au regard de ses nombreuses vertus. Fort de l'intérêt patrimonial et économique de cette espèce, le CIRAD et ses partenaires ont lancé le projet anib@rosa afin de relancer une filière bois de rose en Guyane dans un contexte de gestion durable. Pour répondre aux attentes des acteurs de la filière, ce projet a pour objectif de fournir les bases pour le développement de plantations industrielles de production de bois de rose consistant à :

- 1- Proposer de nouvelles voies d'obtention de plants (bouturage horticole)
- 2- Etudier la capacité de régénération végétative (taillis)
- 3- Identifier des marqueurs génétiques dans le but de sélectionner des individus performants pour des programmes d'amélioration génétique.

286 221,97 €

de FEDER



ANNEXE 1 : Résumé Citoyen



COVID-19

Équipements et matériels de protection et d'assistance
Moyens de télétravail et de visioconférence

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guyane organise l'activité de l'ensemble des sapeurs-pompiers du territoire. Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt également à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ainsi qu'à la prévention des risques naturels et au secours d'urgence.

En outre, les sapeurs-pompiers de contribuer à la sécurité des guyanais, dans un contexte inédit d'urgence sanitaire, le SDIS 973 a bénéficié du Fonds Social Européen pour :

Acquérir du matériel et des équipements de protection individuelle, afin d'intervenir en toute sécurité dans le respect des mesures barrières

Déployer une cellule de crise, dédiée au COVID-19, pour élaborer et suivre les stratégies de soutien sanitaire aux équipes d'intervention

Assurer une certaine continuité de service en matière de gestion des ressources humaines, par la mise en service rapide d'outils de télétravail

Enfin, pour objectif général mettre en place une stratégie efficace de la situation sanitaire, tout en minimisant au maximum le risque de rupture de la chaîne opérationnelle de secours et de sécurité. Cela permet également d'assurer le secours de malade ne pouvant pas s'isoler à leur domicile vers les centres de soins dédiés.



330 622 €

de FSE

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Et bien d'autres projets...



(Haut-Maroni)



CCDS Savane



Papaïchton

Et Pour en savoir plus

L'ensemble des informations sur le FEDER-FSE 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- <http://europe-guyane.fr/europe/>
- <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
- <https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

- @EuropeEnGuyane